



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le 29 avril 2011

Monsieur le Président,

En qualité de dépositaire de plus de 550 traités multilatéraux, j'ai l'honneur de vous informer que la cérémonie annuelle des traités de l'Organisation des Nations Unies, intitulée "Cérémonie des traités de 2011: vers une participation et une mise en œuvre universelles", se tiendra du 20 au 22 et les 26 et 27 septembre 2011 dans la zone réservée à la signature des traités du bâtiment de l'Assemblée générale, à New York. La cérémonie se déroulera en marge du débat général de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, qui s'ouvrira le mardi 20 septembre 2011.

Cette cérémonie est une occasion tout à fait particulière pour les Etats de réaffirmer leur attachement sans faille au rôle essentiel de la primauté du droit dans les sphères internationale et nationale. A cet égard, elle s'est révélée un moyen efficace d'encourager une participation accrue des Etats aux traités multilatéraux et donc de promouvoir la primauté du droit au niveau international. Les dix manifestations de ce genre qui ont été organisées depuis 2000 ont donné lieu à 1 591 formalités conventionnelles.

Je vous invite à saisir cette occasion pour signer les traités dont je suis dépositaire et auxquels votre pays n'est pas encore partie, ou à en déposer les instruments de ratification ou d'adhésion.

De même que celles des années précédentes, la cérémonie de cette année est destinée à encourager davantage d'Etats à participer aux traités multilatéraux afin d'en accélérer la mise en œuvre ou de parvenir à une participation universelle pour ceux qui sont déjà en vigueur.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et du soixantième anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, nous souhaitons cette année mettre l'accent sur le sort des personnes déplacées de force et des apatrides. L'année 2011 étant également marquée par le lancement d'ONU-Femmes, nous accorderons une large place aux traités se rapportant à la protection et à l'autonomisation des femmes.

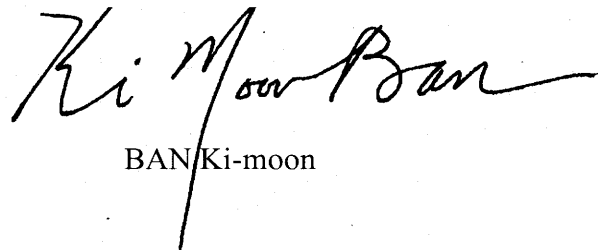
La cérémonie de septembre sera également axée sur les traités relatifs à des priorités stratégiques, comme les droits de l'homme, le désarmement et la non-prolifération, la prévention et la répression du terrorisme et de la criminalité organisée, ainsi que le développement durable et la protection de l'environnement, en prévision de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra en 2012.

Vous trouverez en annexe la liste des traités qui seront mis en exergue. La Section des traités du Bureau des affaires juridiques publiera une brochure intitulée *Cérémonie des traités de 2011: vers une participation et une mise en œuvre universelle*, dans laquelle seront résumés les objectifs et les principales dispositions de ces instruments. Il va de soi que cette cérémonie pourra être l'occasion de signer ou de ratifier tout autre traité dont je suis le dépositaire, ou d'y adhérer.

Je vous prierai de bien vouloir me faire savoir, d'ici au 6 septembre 2011, si vous avez l'intention de signer ou de ratifier des traités dont je suis dépositaire, ou d'y adhérer, à l'occasion de cette cérémonie afin que le Secrétariat puisse prendre les dispositions nécessaires. Des installations seront prévues pour accueillir les médias.

Je vous invite à vous joindre à nous en septembre pour participer à la cérémonie des traités de 2011, afin de promouvoir la participation universelle aux traités internationaux et d'en accélérer la mise en œuvre.

Veillez accepter, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.



BAN/Ki-moon